

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2024

Délibération n°21

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LAGARDE Laurent, LARRALDE Cécilia, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile, MIHURA Nathalie

ABSENTS : ITHURBIDE Fabien

PROCURATION : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2024

M. le Maire propose de verser une subvention aux associations et organismes pour l'exercice 2024 selon le tableau ci-dessous

IKAS BI	100
COMITE DES FETES	2500
APAJH Ass pour adultes et jeunes handicapés	100
AAPPMA	300
LURRAMA	100
ATSULAI ABESBATZA	200
ADMR Mondarrain	400
DENEN ETXEA	100
KANALDUDEKO LAGUNAK	100
ADIN GOXOA	500
SECOURS CATHOLIQUE	110
HERRIA	100

Comice Agricole cantonal Ustaritz/ St Pée	150
HEMEN	100
ALMA 64 contre la maltraitance	100
GURE IRRATIA	100
XITOENTZAT	1000
Comice agricole Espelette	100
Amicale sapeurs-pompiers	100
Asso anciens combattants	100
Arrapitz Federazioa	100

Il est rappelé que la Korrika a été subventionnée à hauteur de 300 € par délibération n°2023-11 du 12 mars 2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi, à l'unanimité

DECIDE de verser aux associations et organismes divers, pour l'année 2024, les subventions selon le tableau ci-après

IKAS BI	100
COMITE DES FETES	2500
APAJH Ass pour adultes et jeunes handicapés	100
AAPPMA	300
LURRAMA	100
ATSULAI ABESBATZA	200
ADMR Mondarrain	400
DENEN ETXEA	100
KANALDUDEKO LAGUNAK	100
ADIN GOXOA	500
SECOURS CATHOLIQUE	110
HERRIA	100
Comice Agricole cantonal Ustaritz/ St Pée	150
HEMEN	100
ALMA 64 contre la maltraitance	100
GURE IRRATIA	100
XITOENTZAT	1000
Comice agricole Espelette	100
Amicale sapeurs-pompiers	100
Asso anciens combattants	100
Arrapitz Federazioa	100

La Korrika a été subventionnée à hauteur de 300 € par délibération n°2023-11 du 12 mars 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-216400143-20240410-D_2024_21-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Cécilia LARRALDE

Michel IBARLUCIA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cecilia LARRALDE'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel IBARLUCIA'.



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 064-216400143-20240410-D_2024_21-DE